Revue des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X

Numéro 8, Octobre 2024

Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société

revue.akiri-uao.org

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Site web: https://revue.akiri-uao.org/

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue ***AKIRI***, consultez les bases de données ci-dessous :

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946

https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri

http://sjifactor.com/passport.php?id=23334

https://orcid.org/0009-0002-6794-1377

https://www.ajol.info/index.php/akiri

https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations
E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)
I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob
Directeur de publication : MAMADOU Bamba
Rédacteur en chef : KONE Kiyali
Chargéde diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert
Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,
ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly
SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
N’GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix HouphouëtBoigny
BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
M’BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Contacts

Site web: **https://revue.akiri-uao.org/**
E-mail : revueakiri@gmail.com
Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946

Mir@bel : https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri

Sjifactor: http://sjifactor.com/passport.php?id=23334

ORCID: https://orcid.org/0009-0002-6794-1377

AJOL: https://www.ajol.info/index.php/akiri

IPIndexing: https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « ***AKIRI*** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue ***AKIRI*** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :
Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («…. »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de …

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
  Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
  Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX*^{e} *siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
  Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Études hispaniques

1. **Les enjeux sociaux et économiques de l'émigration des populations mexicaines aux États-Unis (1994-2024)**
Alexandre MOUSSAVOU…… **1-20**

Études germaniques

2. **La question des rencontres interculturelles dans la littérature afro-allemande dans *Die Dinge, die ich denke während ich höflich lächle*… (2011) de Sharon Dodua Otoo et *Deutsch sein und Schwarz dazu* (2016) de Theodor Michael Wonja**
Eckra Lath TOPPE & Kobenan Kouman Benoit KOFFI…… **21-32**

Anglais

3. **Textbook Evaluation in Côte d'Ivoire: The Case of *English For All* 3è *Students' Book***
Siéllé SORO …….. **33-47**

4. **Questioning Interdisciplinarity between Anglophone Literature and Psychology at Université Joseph KI-ZERBO (UJKZ)**
Wôkoudo Marcel MASSIMBO & Alexis Beli NEBIE …….. **48-63**

5. **L'analyse des besoins dans la Formulation des Objectifs d'un Cours d'Anglais de Spécialité : une étude cas**
KOUASSI Kouassi Théodore …… **64-79**

6. **Social Depravation: Case of Prostitution in Amma Darko's *The Housemaid***
N'Dri Denis N'GORAN, Bi Youan Mathurin TRA & Evrard AMOI…… **80-88**

7. **A Call for a New Order: The Rise of a New Breed of Women the Quest for Power in Mawugbe's *In the Chest of a Woman***
Ayélé Fafavi d'ALMEIDA ……..... **89-102**

Lettres Modernes

8. **L'étude de la pratique de l'excision dans la littérature guinéenne et son impact éducatif**
Abdoul Karim CAMARA……..……..... **103-113**

9. **Étude comparée du syntagme épithétique de trois langues gur : le kabiyè, le moba et le gulmancema**
Assolissim HALOUBIYOU & Djahéma GAWA ……... **114-125**

10. **L'évocation dans la poésie d'Akagah Djonginyo : Les cas de « Repères I » et « Repères II »**
Catherine NSE NZE épouse MBENG…… **126-139**

11. **Difficultés de l'apprentissage de la production écrite : Cas des apprenants du niveau B1, B2 et C1, C2 au département de français à la faculté de pédagogie de Waddan**
Balla BERETE…… **140-149**

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

12. Enjeu et défi de l'apprentissage de la littérature française dans les universités tchadiennes
Sylvain REOUTAREMS…… **150-162**

13. La violence poétique chez Lautréamont dans *Les Chants de Maldoror*
Lassana NASSOKO…… **163-171**

COMMNUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

14. Le retard de langage chez l'enfant : le rôle des écrans de smartphones et de la télévision
Yannick Lionel Mahougbé MONGBO …….. **172-182**

15. Morphosyntaxe des adpositions du marka
DAO Nébremy…… **183-203**

16. Hibernation des référentiels de VAE des alphabétiseurs : vers l'abandon d'un catalyseur de promotion des langues maternelles tchadiennes ?
Dionnodji TCHAÏNÉ……..... **204-220**

Arts et Action Culturelle

17. Les représentations sociales de l'insécurité dans les Écoles du district d'Abidjan
Ignace Yéby NCHO……..…….. **221-234**

18. Regard prémonitoire l'artiste Alpha Blondy sur la crise postélectorale en Côte d'Ivoire
Hermann Guy Roméo ABE …… **235-245**

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

19. L'archéologie de la vallée à l'ère des SIG : Résultats des premières reconnaissances aériennes du site Belli Thiowi 1 (Sénégal, Afrique de l'ouest)
Amadou THIAM, Ibrahima Oumar SY, Fodé DIAKHO, Djiby TINE, Mbemba Fabou DOUMBOUYA, Harona SOGUE & Cheikh DIEYE…… **246-263**

20. Connivences entre archéologie et patrimoine culturel immatériel en Afrique : quelques réalités du terrain en contexte burkinabè
Noaga BIRBA……..... **264-281**

Histoire

21. Histoire quantitative de l'appui budgétaire de l'UE au Burkina Faso (2000-2020)
Inoussa DIANDA, Boukaré OUEDRAOGO & Guetawendé Nathanael YAMEOGO …… **282-299**

22. Le Crédit de la Côte d'Ivoire (CCI) dans le secteur immobilier à l'époque coloniale (1955-1960)
Sontia Victor Désiré COULIBALY, Kassy Stanislas Herman EHOUMAN & Konan Samuel N'GUESSAN…….. **300-311**

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

23. Les mercenaires dans la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire (2002-2011)
Nahoua Karim SILUE…… **312-330**

24. Le foncier urbain au Burkina Faso : une arnaque du peuple contre le peuple
Inoussa YELBI…… **331-347**

25. Peuplement Agni alangoua et Denkyira dans le Bas-Bandama : des origines au XIXe siècle
Kouadjané Basile BRIMIAN …….. **348-364**

26. La vie sociopolitique de Kadioha en pays sénoufo de Côte d'Ivoire : des origines à 1898
OUATTARA Yacouba…… **365-377**

27. Le mariage atonvle en pays baoule (Centre de la Côte d'Ivoire) de l'exode à nos jours
KOUAME Amani & KOFFI Ignace ……... **378-386**

28. Stratégies et caractéristiques du mariage chez les Degha, des origines au XXe siècle
Kouakou Kra ATTA…… **387-396**

29. La IIIe république du Togo : de la présidentialisation à l'ouverture démocratique (1980-1991)
Yao Edem ASSEGBE…… **397-414**

30. Le peuplement du pays sénoufo : exemple de Dikodougou, la cité des Koufolo dans le Nord de la Côte d'Ivoire (1710-1896)
YEO Nonhondon, M'BRAH Kouakou Désiré &
OUATTARA Fonni N'Golo Youssouf……... **415-427**

Géographie

31. Le Train Express Régional (TER) dans le système de mobilité dakarois : quelle intégration ?
Malick NDIAYE & Antoine CRILLON…….. **428-441**

32. Pression humaine et changement climatique, véritable tandem pour la dynamique des terres : le cas du bassin versant de Yao dans le département de Fitri au Tchad
Model DJEMON & Abiezer Kadmiel DJANGRANG…… **442-459**

33. Dégradation par l'érosion hydrique des quartiers Maman Mboualé et Ngamakosso (arrondissements 6 Talangaï), Jacques Opangault et Mont Boukiero (arrondissement) 9 Djiri au nord de Brazzaville (Congo)
René NGATSE & Léonard SITOU…… **460-476**

34. La société gabonaise d'entreposage des produits pétroliers (sgepp), un maillon défaillant de la chaîne logistique des produits raffinés blancs ?
Epiphane MOUVONDO…… **477-495**

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

35. La gestion décentralisée des forets classées dans les alentours de Bamako, au Mali
Diakaridia SIDIBE **496-511**

36. Effets de l'aménagement et de l'urbanisme spontanés sur l'organisation du quartier Ngamakosso à Brazzaville
Robert NGOMEKA **512-526**

37. Dynamique socioeconomique des périphéries de la ville de Lomé : le cas d'Agoe-Nyive
Eyanah ATCHOLE..... **527-540**

Philosophie

38. La philosophie négro-africaine et renaissance de l'Afrique selon Cheik Anta Diop : rupture ou continuité ?
OLAME HOUMINA Patrice..... **541-554**

39. La COP 28 : et quand un ''pyromane'' dirigeait les pompiers…
Dimngar ALNDINGANGAR & Salomon KELGUE **555-574**

40. Action et ontologie chez hans jonas : le faire, l'être et le devenir
Ousmane NGOM & Guène FAYE **575-589**

Anthropologie et sociologie

41. Facteurs explicatifs de la persistance de la féminisation du VIH et le sida
Aboubacar DABILOUGOU, Blahima KONATE & Roger ZERBO..... **590-606**

42. Rites agraires et gestion des risques agricoles : Les pratiques en milieu rural au sud-Benin
Comlan Julien HADONOU & Salihou Henri SOHOUGAN..... **607-625**

43. Auto-hébergement des élèves du post-primaire et du secondaire dans la commune de Koudougou (Burkina Faso)
Rasmané ZALLÉ, Aboubakar Sidiki SEGDA & Ibrahima TRAORÉ **626-642**

44. L'économie de guerre : cas de Fréderic Bitsangou, dans le pool au Congo Brazzaville
Rock OKIEMBA..... **643-653**

45. Déterminants de la faible adoption des énergies solaires par les populations rurales de Gregbeu
Koffi KONAN, Mamadou SANOGO, Alexis KOFFI & Kouassi Jean Charles GUESSEND..... **654-675**

46. Les politiques publiques d'aide à l'emploi des jeunes à la croisée des logiques d'acteurs
Kamenan A-Michael EHOUMAN..... **676-693**

47. Régulation de contrôle et désaffection syndicale des conducteurs de motos-taxis à Ngaoundéré
Catherine NGONO **694-712**

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

48. Contexte de crise sécuritaire et violences faites aux enfants au Burkina Faso
Siaka GNESSI…… **713-725**

49. Dynamiques et reconstruction sociale d'une qualité différentielle de l'« Attiéké de Grand-Lahou » à Lahou 2
Bissè Blanche Danielle N'guessan ADOH…….. **726-743**

50. Pouvoirs publics et question de la vente des médicaments dans les formations sanitaires
Martin NOMO…… **744-767**

51. Socio-histoire des tentatives de réformes de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Gabon : entre attentisme des acteurs et déficit de volonté politique
Georges MOUSSAVOU…… **768-787**

52. Stratégie de gestion du personnel de l'entreprise MMCI en période de crise postélectorale de 2010-2011 à Abidjan (Côte d'Ivoire)
Dja Flore KOUASSI-LAGO, Serge N'guessan KOUASSI,
Bintou TIOTE & Lacina COULIBLY……..... **788-798**

Psychologie

53. Processus psychodynamiques de l'addiction aux drogues chez les élèves du post-primaire au Burkina Faso
Koudregma Clément RAMDE & Aboubacar BARRY…… **799-814**

54. Influence de la charge de travail sur l'engagement du personnel du centre régional des œuvres universitaires de l'université Abdou Moumouni de Niamey
Abdourahamane BASSIROU…….. **815-829**

55. Représentation de la maladie, vécu et estime de soi des personnes atteintes d'albinisme au Togo
Kossi Blewussi KOUNOU, Giovanni Louis Kokou de SOUZA &
Koussaké KOMABTE…… **830-842**

56. Apport de la psychologie cognitive dans la Co-construction des savoirs pour un enseignement-apprentissage efficace
Micheline KIENOU & Paul Marie BAYAMA…… **843-854**

Science de l'éducation

57. Qualité du système éducatif et transition de l'école-collège à l'IDEN du 1er Arrondissement de N'Djamena / Tchad
Nathaniel FOCKSIA DOCKSOU & Abraham DAGUE……..... **855-877**

58. Postures technopédagogiques d'enseignants du secondaire ivoirien face au numérique
Mohamed Tidiane OUATTARA & Soungari YÉO…… **878-896**

59. Pratiques de médiation en milieu scolaire : des conflits aux accords de paix
Bréhima Salah TRAORE, Moctar SIDIBE &
Cheick Oumar TRAORE…… **897-910**

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

REVUE AKIRI
Revue des Sciences Humaines et Sociales, Lettres, Langues et Civilisations

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Histoire quantitative de l'appui budgétaire de l'UE au Burkina Faso (2000-2020)

Inoussa DIANDA
Histoire Économique et Relations Internationales
Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
Email : inosdia@gmail.com ;

Boukaré OUEDRAOGO
Histoire Économique et Relations Internationales
Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
Email: boukare683@gmail.com ;
&
Guetawendé Nathanael YAMEOGO
Histoire Économique
Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso,
Email : guetawende01@gmail.com

Résumé

Depuis 1959, avec la création du premier Fonds Européen de Développement (FED), l'Union Européenne mène une politique d'aide au développement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays membres de l'ACP, bénéficie de l'aide européenne depuis l'époque coloniale. L'appui budgétaire a pris un tournant décisif dans les années 2000 avec la signature de l'Accord de Cotonou entre l'UE et les pays ACP, ainsi qu'avec la Déclaration de Paris sur l'Aide Publique au Développement (APD). Cet article vise à dresser le bilan de l'aide européenne au Burkina Faso de 2000 à 2020, en se basant sur les données des Programmes Indicatifs Nationaux du 9e FED, du 10e FED et du 11e FED. L'exploitation des sources d'archives, d'orales et des éléments bibliographiques ont permis d'aboutir à deux points essentiels. Le premier point aborde le contexte de l'avènement de l'aide européenne au Burkina Faso. Le second point, quant à lui fait une étude quantitative de l'appui budgétaire européen au Burkina Faso tout en faisant ressortir des secteurs de concentration.

Mots clés : Burkina Faso, Union Européenne, Budget, FED, Coopération.

Quantitative history of EU budget support in Burkina Faso (2000-2020)

Abstract

Since 1959, with the creation of the first European Development Fund (EDF), the European Union has pursued a policy of development aid in the African, Caribbean and Pacific (ACP) countries. Burkina Faso, like other ACP countries, has benefited from European aid since colonial times. Budget support took a decisive turn in the 2000s with the signing of the Cotonou Agreement between the EU and the ACP countries, and the Paris Declaration on Official Development Assistance (ODA). This article aims to take stock of European aid to Burkina Faso from 2000 to 2020, based on data from the National Indicative Programmes of the 9th, 10th and 11th EDFs. Archival, oral and bibliographic sources were used to arrive at two key points. The first point deals with the context of the advent of European aid to Burkina Faso. The second point is a quantitative study of European budgetary support to Burkina Faso, highlighting sectors of concentration.

Key words: Burkina Faso, European Union, Budget, EDF, Cooperation.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Introduction

L'actuelle Union Européenne (UE) est un partenaire historique du partenariat Euro-Afrique depuis le traité de Rome en 1957. Cette coopération vise à promouvoir un développement économique et social des pays Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP). Elle s'est donnée également de les intégrer progressivement dans l'économie mondiale et à lutter contre la pauvreté. Pour ce faire, elle s'est matérialisée par des appuis budgétaires aux pays ACP grâce à la mise en place du Fonds Européen de Développement (FED) et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). C'est ainsi que ces instruments financiers ont soutenu la mise en œuvre des conventions UE-ACP à savoir, les conventions de Yaoundé (1963-1975), de Lomé (1975-2000) et de Cotonou (2000-2020). Le Burkina Faso, des autres pays ACP, a été au cœur de cette coopération UE-ACP. Depuis 1959, la plupart des projets et programmes de l'Union Européenne au Burkina Faso transitent par l'appui budgétaire. Cet appui budgétaire est financé par deux grands programmes dénommés le Programme Indicatif National (PIN) et le Programme Indicatif Régional (PIR). Ce qui va nous intéresser dans cet article, ce sont des appuis budgétaires de l'UE financés au Burkina Faso via les PIN. Ces appuis budgétaires couvrent plusieurs secteurs à savoir, le développement rural, les transports, la démocratie, la culture, les droits de l'homme et la justice. Le présent article analyse l'évolution de l'appui budgétaire européen au Burkina Faso de 2000 à 2020. L'année 2000 correspondait à l'année de l'introduction des accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et les pays ACP qui a accéléré la mise en œuvre de multiples projets et programmes de développement de l'UE au Burkina Faso. L'année 2020 correspond théoriquement la fin de l'Accord de Cotonou[1] signé en 2000, révisé en 2005 et 2010 entre l'UE et ses Etats membres d'une part et 79 pays ACP d'autre part. Ainsi, le présent article met en exergue les étapes clés et les instruments de cette coopération. Pour y parvenir, la présente étude repose essentiellement sur une méthodologie mixte. Elle combine des méthodes quantitatives et qualitatives dans l'optique de mieux cerner l'évolution et les chiffres de l'aide européenne au Burkina Faso sur la période de 2000 à 2020. Ainsi, nous avons consulté divers rapports officiels de l'UE, du gouvernement burkinabé, ainsi que des thèses, et des articles scientifiques. Des bases de données internationales, telles que celles de la Banque mondiale et de l'OCDE, ont été utilisées pour produire des statistiques descriptives, illustrant les tendances de l'appui budgétaire européen au Burkina Faso sur la

[1] L'Accord de Cotonou, a été signé en 2000 pour remplacer la dernière convention de Lomé qui s'expirait la même année. Il avait été conclu pour une période de 20 ans c'est-à-dire en 2020 mais il a été prolongé.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

période étudiée. Des enquêtes orales ont été menées pour compléter ces données. Enfin, une analyse comparative avec d'autres pays ACP a été effectuée pour situer le Burkina Faso dans le contexte plus large de la coopération UE-ACP. Cette méthodologie a permis d'aboutir à deux résultats. Le premier résultat explore le contexte des financements de l'UE au Burkina Faso. Le deuxième fait une histoire quantitative de l'aide européenne au Burkina Faso à travers les PIN du 9e FED, 10e FED et du 11e FED.

1. Contexte historique de l'aide européenne au Burkina Faso

1.1. Contexte historique

L'aide au développement est l'une des innovations politiques du XXe siècle. J.P. Therien (2001, p.102) soutient que : « le XIXe siècle a été marqué par un transfert considérable des ressources financières des pays riches vers les pays pauvres ». Ce transfert d'aides s'est effectué sur une base unilatérale et non réciproque. Ceci dit, l'apparition de l'aide au développement a été un événement sans précédent dans l'histoire des relations internationales.

L'impact de cette innovation institutionnelle a été considérable au regard des chiffres. A cet effet, entre 1940 et 1995, les pays développés ont consacré environ mille (1000) milliards de dollars à la coopération au développement (World Bank, 1998, p. 41). L'aide au développement devient un des piliers le plus important des rapports Nord-Sud à tel point que certains observateurs la considèrent comme faisant partie intégrante du droit international coutumier selon les propos de S. Zamora (1997, p.246). Par ailleurs, il convient de souligner que l'Aide Publique au Développement (APD) constitue aujourd'hui l'un des principaux leviers de la programmation des projets et programmes de développement dans les Pays Moins Avancés (PMA) à l'ère de la mondialisation.

Dans cette dynamique de coopération au développement, l'UE entretient des relations avec les pays ACP depuis le traité de Rome[2] de 1957. Y. Zerbo (2003, p.73) souligne que « dès décembre 1960, le groupe de Brazzaville constitué par 12 États francophones[3] de tendance modérée était très favorable à la coopération avec la France ». Suite au traité de Rome[4] de 1957 et au processus de décolonisation en Afrique, la coopération au développement prend forme

[2] Traité de Rome, IVe partie, article 131. « Les Etats membres conviennent d'associer à la communauté les pays et territoires non européens entretenant avec la Belgique, la France, les Pays-Bas, l'Italie des relations particulières ».
[3] Assemblée d'états africains francophones (Congo-Brazzaville, Cameroun, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad).
[4] BMG, FGB-13532, Les traités de Rome, Maastricht, Amsterdam, et Nice : textes comparés : le traité sur l'Union Européenne et le traité instituant la Communauté modifié par le traité de Nice, Grenoble, 2002.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

entre l'Europe et les futurs pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)[5]. Selon P. L. Deville (1991, p. 23) : « ce partenariat est guidé par le souci de contribuer au développement économique et social durable des pays en développement, et de leur insertion harmonieuse et progressive dans l'économie mondiale, ou encore à la lutte contre la pauvreté ». La coopération sous le traité de Rome était considérée comme une association, car c'est la Communauté Economique Européenne (CEE) qui a décidé unilatéralement d'associer à leurs anciennes colonies dans leurs relations économiques.

Après les indépendances des colonies d'Europe en Afrique, ces relations ont pris la tournure d'une réelle coopération. En effet, dix-huit (18) Etats Africains et Malgache associés (EAMA) et les six (06) Etats fondateurs[6] de la CEE ont signé la Convention de Yaoundé I en 1963. Cette signature marque une rupture dans les relations entre la CEE et les pays africains, car avant cette date, on ne pouvait pas parler de coopération puisque les indépendances ne s'étaient pas encore réalisées. La coopération européenne, au sens institutionnel du terme, n'est apparue qu'en 1963 avec la signature de la première Convention de Yaoundé[7]. De la Convention de Yaoundé I aux accords de Lomé (1975 -2000), les pays ACP avaient un accès préférentiel au marché communautaire. Aussi, ces pays ACP bénéficiaient une aide financière à travers les institutions de la CEE. De ce qui précède, la notion de l'aide au développement a pris forme. Cela s'est traduit sur le terrain à travers des projets et programmes de développement, d'appuis budgétaires en faveur des pays ACP.

À l'instar des autres pays ACP, le Burkina Faso a évolué dans ce même cadre de coopération avec l'Europe. De 1959 à nos jours, la coopération UE-Burkina Faso a été dynamique. À cet effet, elle s'est matérialisée par l'introduction des projets et programmes de développement de l'UE au Burkina Faso conformément aux dispositions du traité de Rome (1957), des accords de Yaoundé (1963-1975), de Lomé (1975-2000) et de Cotonou (2000-2020). Ces liens juridiques entre l'UE et les pays ACP poursuivaient un objectif général c'est-à-dire la lutte contre la pauvreté et le développement économique social des pays ACP. Pour ce faire, la coopération au développement a touché les domaines de l'économie, de la politique, du développement rural, de la culture, des droits de l'homme, de la justice, etc. Les instruments financiers de cette

[5] Article 1 alinéa 1 du chapitre 1 de Accord de Georgetown relatif à l'organisation du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) du 6 juin 1975, Nations Unies, Recueil de traités, n°20345, p. 12
[6] Les six Etats fondateurs de la CEE : la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Belgique
[7] BMG, FGA-10573, La Convention de Lomé : principaux objectifs et exemples d'actions, 1975-1995 : 20e anniversaire de la coopération Union européenne- Etats ACP, Grenoble, 1996.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

coopération sont le Fond Européen de Développement (FED) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) (C.M. Ndoyé, 2012, p.45). Sur la période de 2000 à 2020, ces instruments ont financé plusieurs projets de développement au Burkina Faso.

Sur le plan international, l'année 2000 a été marquée par des grands engagements concernant l'aide au développement. C'est l'année de l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par les pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU). En effet, en septembre 2000, les Etats membres de l'ONU ont pris l'engagement de réduire la pauvreté dans les pays moins avancés suivants la philosophie des OMD. L'engagement en question réaffirmait ainsi l'une des missions centrales dévolues à l'aide, qui devait être une expression de la solidarité des pays riches avec les pays pauvres (J.B. Veron, 2005, p. 6).

Au niveau national, cette date correspond au Burkina Faso à l'adoption du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Ce cadre s'était donné pour mission de répondre également aux OMD. Pour atteindre cet objectif, le CSLP devait mobiliser l'ensemble des bailleurs de fonds sur la scène internationale afin de lutter contre la pauvreté et contribuer au développement du pays. Cette stratégie du gouvernement burkinabè répondait aussi aux objectifs de la coopération au développement de l'UE contenu dans l'Accord de Cotonou[8] signé en 2000. Cet accord a été introduit dans la coopération UE-ACP pour corriger les insuffisances des conventions de Lomé avec pour mission de contribuer au développement économique et social des pays ACP tout en respectant les normes de l'OMC.

Esquisse de définition l'aide budgétaire

Selon l'OCDE (2007, p.140) : « le soutien budgétaire est défini comme une méthode de financement du budget d'un pays partenaire via un transfert de ressources d'une agence de financement externe au Trésor public du gouvernement partenaire ». De cette définition, les fonds ainsi transférés sont gérés conformément aux procédures budgétaires du pays bénéficiaire. Cette définition du soutien budgétaire n'englobe donc pas les fonds transférés au Trésor public pour le financement de programmes ou de projets gérés selon des procédures budgétaires différentes de celles du pays partenaire, dans l'intention d'affecter ces ressources à des usages spécifiques. On peut faire une distinction supplémentaire entre le soutien budgétaire général et le soutien budgétaire sectoriel. La présente étude s'intéresse à la fois au soutien budgétaire général et sectoriel.

[8] Accord de Cotonou signé entre l'UE et les pays ACP, Cotonou le 23 Juin 2000, p. 145

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Dans le cas du soutien budgétaire général, le dialogue entre donneurs et gouvernements partenaires se concentre sur la politique globale et les priorités budgétaires alors que dans le cas du soutien budgétaire sectoriel, il se concentre sur les préoccupations spécifiques du secteur. »

L'UE va plus loin en définissant l'appui budgétaire comme étant un transfert des ressources financières d'une agence de financement externe au Trésor national d'un pays partenaire, suivant au respect de certaines conditions de décaissement[9]. De cette définition, les ressources financières ainsi reçues font partie des ressources globales du pays partenaire et sont utilisées sur la base des procédures du système de la gestion des finances publiques du pays partenaire.

Dans cette perspective de la mobilisation de l'aide au développement au Burkina Faso, l'UE se positionne comme un acteur clé. Le Burkina Faso est le pays qui a beaucoup bénéficié de l'appui budgétaire de l'UE en Afrique de l'Ouest selon le chef de la délégation de l'UE au Burkina Faso Jean Lamy (Rapport annuel conjoint UE-Burkina Faso 2016, 2017, p. 13). Cela s'explique par le fait que le Burkina Faso avait été choisi par l'UE dès 1997, comme pays pilote pour l'introduction de la nouvelle approche de la conditionnalité. Les 9e FED (2001-2007), 10e FED (2008-2013), et 11e FED (2014-2020) ont été mis en œuvre à travers les axes des différentes politiques de développement national que sont :

- les stratégies de développement du gouvernement : le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)[10] ; la SCADD et le PNDES.
- la politique de développement de l'UE ;
- la coordination et la complémentarité avec les autres bailleurs de fonds et le dialogue avec les acteurs non étatiques ;
- la responsabilisation de la partie burkinabè, à travers la fonction d'Ordonnateur national du FED, confiée au Ministre des Finances et du Budget.

Il est à noter que les modalités précises de l'appui budgétaire, les montants alloués et les domaines spécifiques de soutien peuvent varier en fonction des priorités et des accords entre l'UE et le Burkina Faso à différentes périodes. De ce point de vue, la compilation des sources nous a permis de retracer l'ensemble des montants de la période d'étude comprise entre 2000 et 2020.

[9] Evaluation de l'appui budgétaire au Burkina Faso (2009-2014), Rapport final, Volume 2, Mai 2016, p.19
[10] ANBF, 1v322, La participation du Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso aux négociations de l'accord de Cotonou, Ouagadougou, 2000.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

2. Histoire quantitative de l'aide européenne au Burkina Faso (2000-2020)

2.1.L'appui budgétaire du 9e FED (2000-2007)

Suivant la continuité des accords de coopération UE-ACP sous l'accord de Cotonou et avec la mise œuvre des accords de coopération économique (APE), le Burkina Faso a été appuyé par l'UE sur le plan budgétaire. Cette période était marquée par une nouvelle dynamique dans les relations UE-ACP. Cette nouvelle tournure des relations dans les années 2000 devait répondre aux injonctions de l'OMC d'une part. D'autre part, elle avait pour but de corriger les insuffisances des conventions de Lomé. En réalité, c'est une période de libéralisation des marchés dans l'espace ACP et européen. Compte tenu de la fragilité des économies et de la dépendance des taxes de portes (droits douaniers) des pays ACP, des reformes budgétaires devaient être entreprises avant la mise en œuvre des APE. L'appui budgétaire de l'UE au Burkina Faso va alors connaitre une augmentation de son enveloppe. C'est ainsi que le 9e FED (2001-2007), a alloué un montant global de 319,65 millions d'euros (environ 210 milliards de F CFA) au budget burkinabè (Rapport annuel conjoint UE-Burkina Faso de 2016, 2017, p.12).

En clair, dans le cadre du 9e FED, l'intervention de l'UE à travers la stratégie de coopération et le Programme indicatif national (PIN) s'est inscrite dans le CSLP adopté par le gouvernement burkinabè. Les principaux domaines d'intervention de la stratégie de coopération 2001-2007 étaient :

- l'appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté;
- l'appui au secteur des transports, en particulier des infrastructures routières;
- l'appui au développement rural, centré sur la sécurité alimentaire.

Primo, le cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté a été retenu comme le premier secteur de concentration du 9e FED. Selon le rapport annuel conjoint UE-Burkina Faso de 2002 (2003, p. 76) : « cent quatre-vingt-sept (187) millions d'euros ont été consacrés à ce domaine, représentant alors 122,5 milliards de F CFA dans le budget du Burkina Faso ». Ce secteur à lui seul a occupé plus de 58% de l'appui budgétaire total.

Secundo, l'autre domaine de concentration de l'appui budgétaire de la période 2001-2007 fut celui des transports. En effet, dans l'optique de la mise en œuvre des politiques des infrastructures avant l'application des APE, ce secteur a été une priorité dans la coopération UE-Burkina Faso. Le rapport annuel conjoint UE-Burkina Faso de 2007 (2008, p.76) soutient qu': « il a été subventionné à hauteur de 121,75 millions d'euros (environ 79,8 milliards de F CFA) ». Tertio, la sécurité alimentaire et le développement rural sont restés des domaines de l'appui budgétaire de l'UE pendant le 9e FED.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Graphique n°1 : La répartition du 9e FED par secteur en millions d'euros

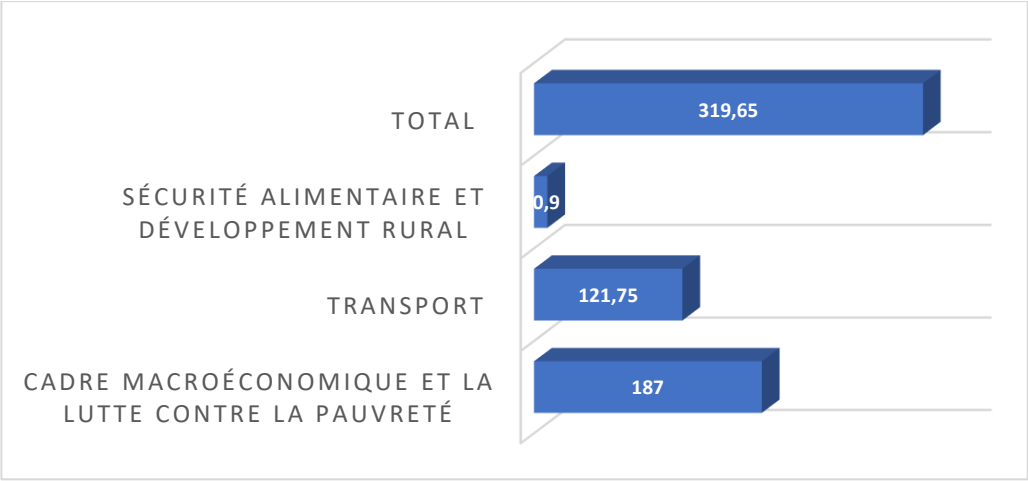

Source : réalisé à partir des données du rapport sur la coopération du programme indicatif national UE-Burkina Faso 2001-2007, DGCOOP, p. 35

L'analyse du graphique n°1 ci-dessus fait ressortir de facto les différents secteurs de concentration du 9e FED de l'UE au Burkina Faso. En amont, le secteur macroéconomique et la lutte contre la pauvreté a été celui qui a le plus bénéficié de ce soutien budgétaire. Il occupe 59% de l'aide budgétaire du 9e FED. En aval viennent respectivement les transports 38% et la sécurité alimentaire et développement rural 3%.

Cependant, il est à noter que le budget initial du 9e FED était de 358 millions d'euros (235 milliards de F CFA). Compte tenu des retards dans la mise en œuvre de certains projets et programmes tout le budget n'a pas été épuisé[11]. Dans cette dynamique, le 10e FED a augmenté son appui budgétaire sur la période de 2008 à 2013 au Burkina Faso.

Il convient de noter que la mise en œuvre du 9e FED a eu des impacts positifs sur ces trois secteurs de concentration. Dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement rural, on note des progressions de certains indicateurs de développement. Ce fut le cas entre autres des projets et programmes tels que le Plan d'Action des Organisations sectorielles agricoles (P.A.O.S.A), le Projet de développement de la Valeur ajoutée des filières agricoles (V.A.F.A.) et le Programme d'Appui Financier à la Filière Coton (P.A.F.F.I.C.) dans l'agriculture. Par exemple, au niveau de la production céréalière, les données statistiques montrent une constante évolution. De 2 286 227 tonnes en 2000, la production céréalière est passée à 4 560 574 tonnes

[11] Entretien avec Ouédraogo Abdoulaye, 44 ans, Chargé de programme secteur privé et commerce à la Délégation de l'UE au Burkina, Ouagadougou, le 05 juillet 2022.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

en 2010. En 2020, elle était de 5 179 104 tonnes. Ainsi, sur la période de notre étude, la production a augmenté de plus de 50%.

2.2. L'appui budgétaire du 10e FED (2008-2013)

Le 10e FED a été mis en œuvre dans une période de conjoncture économique sur l'échiquier international et sur le plan national. L'année 2008 a été une année de crise économique et financière qui a débuté aux Etats Unis d'Amérique connue sous le nom de « subprime ». Elle a été déclenchée suite aux crédits immobiliers accordés aux ménages américains ne disposant pas assez de revenus, mais avec des taux d'intérêt élevés. Cette crise a touché le monde en général et le Burkina Faso en particulier compte tenu du poids économique des USA dans le monde. Nonobstant cette période de récession économique, l'appui budgétaire de l'UE pour le Burkina Faso a connu une augmentation par rapport aux années précédentes.

Dans le cadre du 10e FED, l'UE a mis à la disposition du Burkina Faso pour la période 2008 - 2013, un montant de 529 millions d'euros, soit plus de 347 milliards de FCFA (Rapport annuel conjoint UE-Burkina Faso de 2016, 2017, p.27). Cette augmentation de l'aide budgétaire se justifie à deux niveaux. La première raison avancée, c'était la poursuite des réformes entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des APE. Il fallait continuer à développer le secteur des transports, des infrastructures et de l'interconnexion dans la sous-région. La seconde raison s'inscrivait dans la dynamique de contribuer à la lutte contre la pauvreté dans un contexte de crise économique. Mais aussi, elle intervenait dans la bonne gestion de *la res-publica* (la chose publique). C'est ainsi que la bonne gouvernance a été au cœur du 10e FED.

Suivant les orientations de la SCADD (2010-2015), les axes de développement bénéficiaires de cet appui budgétaire sont le cadre macroéconomique, les transports, la gouvernance et autres. Cette période a été marquée par le financement de nouveaux domaines de coopération, à savoir la gouvernance, l'Etat de droit, la justice et la société civile.

Pour l'appui au cadre macroéconomique et la lutte contre la pauvreté, ce 10e FED lui a alloué 320 millions d'euros représentant environ 209,7 milliards de F CFA dans le budget national du Burkina Faso (Rapport conjoint UE-Burkina Faso, 2014, p. 49). Comme souligné ci-dessus, le contexte de choc économique mondial en 2008 a touché gravement les populations burkinabè, d'où l'augmentation de l'appui budgétaire dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Alors, on constate que 60% de l'aide européenne pendant cette période a été consacré au cadre macroéconomique et la lutte contre la pauvreté.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

La période était également marquée par la mise en œuvre des politiques du développement des transports pour préparer la mise en œuvre des APE dans la zone CEDEAO. Ainsi, la libéralisation du commerce suppose d'abord l'opérationnalisation des infrastructures de qualité pour fluidifier les échanges. Cet esprit a alors guidé l'injection de 140 millions d'euros (environ 91,7 milliards de F CFA) dans ce secteur.

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre du 10e FED au Burkina Faso, de nouveaux secteurs ont été considérés dans la coopération UE-Burkina Faso. Il s'agit des domaines de la gouvernance, de la justice, des droits de l'homme et de la société civile. Considérés aussi comme des secteurs transversaux, ils ont fait leur entrée dans ladite coopération pendant la période considérée. Le choix de ces nouveaux secteurs de coopération entre les deux partenaires se justifiait par la nécessité d'assoir un développement durable profitable à tous les burkinabè. C'est ainsi que la lutte contre la corruption, la mauvaise gouvernance, l'injustice devaient permettre au Burkina Faso d'amorcer un développement durable. Pour ce faire, ces secteurs transversaux ont bénéficié d'un appui budgétaire de 50 millions d'euros (environ 32,7 de F CFA) pour la mise en œuvre de leurs réformes.

Graphique n° 2 : Le 10e FED (2008-2014) par secteur en millions d'euros

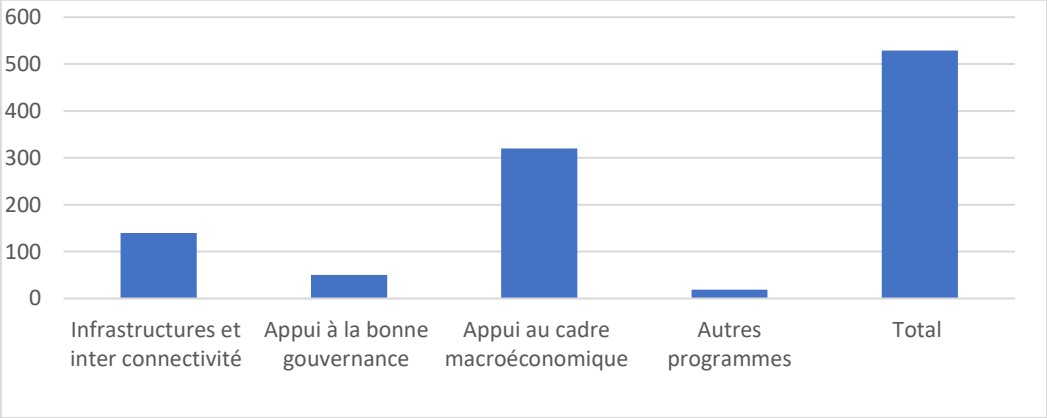

Source : réalisé à partir des données du rapport sur la coopération UE-Burkina Faso, 2016, p. 124

Enfin, les secteurs de concentration de l'appui budgétaire du 10e FED sont les transports, la bonne gouvernance, le cadre macroéconomique. Aussi, il est à noter que l'appui macroéconomique et les infrastructures viennent en tête avec respectivement 320 et 140 millions d'euros. La période de 2014- 2020 a été marquée par la mise œuvre du 11e FED. Les appuis des 8e, 9e et 10e FED dans le secteur des transports et des infrastructures routières se sont principalement centrés sur l'entretien périodique et la réhabilitation du réseau prioritaire bitumé. Pour le désenclavement intérieur et extérieur du pays, les appuis ont permis d'engranger de bons résultats. En effet, ils ont permis d'entretenir 886, 8 km de routes. Par exemple, en

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

2007, l'évaluation des routes en bon état fait ressortir les données suivantes. Les routes bitumées financées par l'UE en bon état représentaient 59% en 2007. 37% des routes en terre moderne étaient en bon état et 65% des routes en terre ordinaire étaient jugées en bon état.

Le maintien du réseau routier en bon état grâce aux interventions de l'UE a permis de contenir l'augmentation des coûts de transport sur la période de 2000 à 2007. Aussi, les temps de parcours sur les corridors routiers ont sensiblement diminué. En effet, sur le tronçon Ouagadougou-Bobo-Dioulasso réhabilité par l'UE, le gain de temps a été de presque 50% entre la situation dégradée de l'infrastructure et la situation de bon état pour les transports de passagers (DCE, 2010, p.57). Pour Sankara Rasmané, il y a eu une grande différence entre avant et après la réhabilitation du tronçon, car le temps mis pour parcourir Ouaga-Bobo est passé de 7 heures à 5 heures[12].

En plus, les interventions de l'UE dans le secteur des transports au Burkina Faso ont eu des effets positifs sur les échanges commerciaux nationaux et internationaux. A cet effet, sur la période 2000 à 2007 le volume des exportations du Burkina Faso a été multiplié par deux, passant de 326 000 tonnes à 650 000 tonnes (Rapport du Ministère du Commerce, 2021, p. 41). Les valeurs des exportations du Burkina Faso ont connu une évolution importante sur la période de 2000 à 2020. En effet, de 116,5 milliards de F CFA en 2000, cette valeur s'est multipliée par dix en 2020 avec une valeur de 1 286, 5 milliards de F CFA (Rapport du Ministère du Commerce, 2021, p. 41). Ainsi, l'entretien et la réhabilitation du réseau routier national avec la contribution de l'UE a largement contribué à cette augmentation des exportations du pays. C'est ce qui a justifié la balance commerciale excédentaire du pays en 2020.

2.3. L'appui budgétaire du 11e FED (2014-2020)

La mise en œuvre du 11e FED au Burkina Faso a été marquée par plusieurs défis. En effet, ce fut une période de mouvements sociaux qui ont débouché sur un Etat d'exception le 30 décembre 2014 au 31 novembre 2015. Aussi, elle fut marquée par la stagnation des différents secteurs de développement socio-économique due en partie à la crise sécuritaire entre autres. De ce point de vue, le PIN du 11e FED constituait la réponse de l'UE aux défis du pays autour de trois secteurs focaux à savoir, la gouvernance, la santé et la sécurité alimentaire.

Concernant l'appui budgétaire de l'UE dans le domaine de la gouvernance, il devait améliorer l'efficacité des politiques publiques et la gestion des moyens de l'Etat ainsi qu'à renforcer l'Etat

[12] Entretien avec Sankara Rasmané, 50 ans, Chauffeur à la Société de Compagnie Staf, Bobo-Dioulasso, le 21 juin 2021.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

de droit. L'appui dans ce secteur devait également lutter contre la pauvreté des populations. C'est dans cette perspective que le secteur a été retenu comme une priorité de la coopération UE-Burkina Faso de 2014-2020. Le rapport du 11e PIN 2014-2020 UE-Burkina Faso, (2020, p. 6) explique que : « la contribution de l'UE dans ce secteur était 320 millions d'euros (environ 209,9 milliards de F CFA) ».

Quant au secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnel, il fut considéré comme le deuxième domaine de concentration de l'appui de l'UE pendant le 11e FED. Les objectifs principaux de cet appui budgétaire étaient d'améliorer et de développer durablement l'alimentation et la nutrition des populations les plus vulnérables, l'agriculture, l'élevage et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Pour l'atteinte de ces objectifs, 190 millions d'euros (environ 125 milliards de F CFA) ont été mobilisés pour soutenir le secteur.

S'agissant du secteur de la santé, l'appui budgétaire de l'UE devait permettre de mettre en œuvre le plan national de développement sanitaire qui s'inscrivait dans l'amélioration de l'état de santé des populations. Pour ce faire, l'appui budgétaire de ce secteur était de 80 millions d'euros (environ 52,4 milliards de F CFA). Ce montant a permis de financer plusieurs projets et programmes dans le domaine de la santé humaine au Burkina Faso[13].

Le poids de la société civile dans les évènements des 30 et 31 octobre 2014 au Burkina Faso lui a permis de faire partie des secteurs de l'appui de l'UE pendant le 11e FED. L'appui du 11e FED dans ce domaine devait permettre à la société civile de jouer son rôle de partenaire et d'observateur critique du suivi et de la mise en œuvre des politiques publiques au Burkina Faso. C'est ainsi que l'UE a consacré 21 millions d'euros (environ 13,7 milliards de F CFA) pour soutenir ce secteur[14].

Par ailleurs, les secteurs transversaux tels que le genre, l'environnement, la sécurité et les changements climatiques ont été pris en compte par le 11e FED. Ces secteurs ont bénéficié 7 millions d'euros (environ 4,5 milliards de F CFA).

En plus, des soutiens ponctuels considérés comme des imprévus ont été opérés. C'est ainsi qu'au titre du 11e FED, l'UE a accordé, sur 2015-2016, une aide de 78,7 milliards FCFA (120 millions d'euros) au titre d'un « contrat d'appui à la consolidation de l'État » visant à

[13] Entretien avec Sanfo Bernard, 52 ans, ancien fonctionnaire et ancien personnel du programme PASSAGE, Ouagadougou, le 05 août 2022.

[14] Entretien avec Congo R. Fabrice, 35 ans, comptable à Save the Children, Bobo-Dioulasso, le 1er mai 2021.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

accompagner le Burkina Faso pendant la période de transition. Il faut noter que ce montant ne faisant pas partie de la programmation du 11e FED au Burkina Faso.

Ainsi, pour la 2014-2015 l'UE a consacré un appui budgétaire de 623 millions d'euros (environ 408 milliards de F CFA) au Burkina Faso. Le graphique n°3 ci-dessous présente succinctement les secteurs de concentration de ce 11e FED dans le budget burkinabè pendant la période considérée.

Graphique n°3 : répartition de 11e FED (2014-2020) par secteur

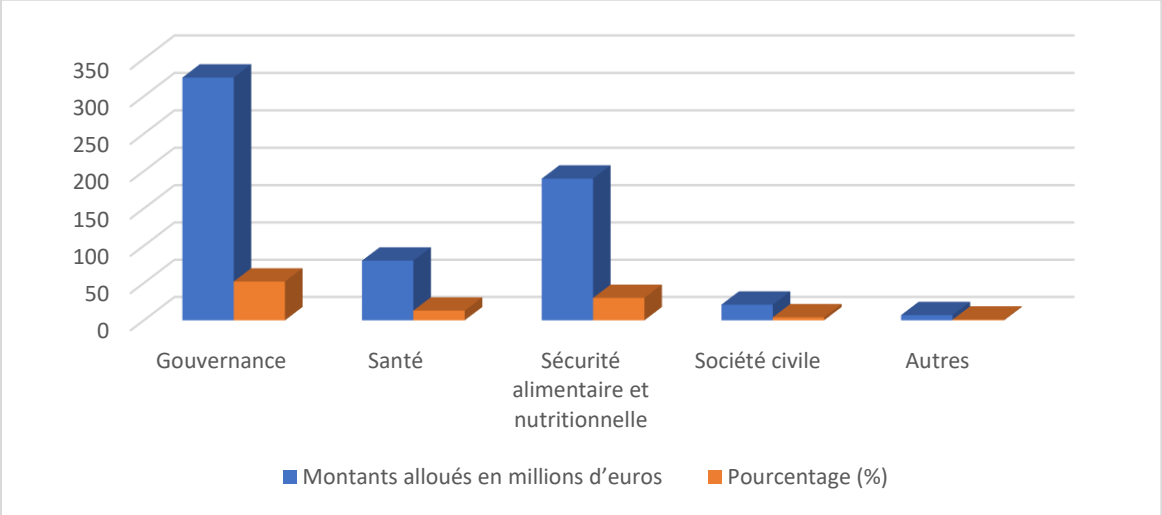

Source : graphique réalisé à partir des données du rapport du 11e PIN 2014-2020 UE-Burkina Faso, 2020, p.10

Ces interventions ont eu des impacts positifs sur les domaines de la bonne gouvernance, de la santé et de la société civile. Dans le cadre de la lutte contre la corruption, certains progrès ont été enregistrés et l'indice de corruption au Burkina Faso a été relativement satisfaisant. Par exemple, en 2008 le pays occupait la 80e place et en 2020 la 77e sur 180 pays classés dans le monde15. Ce classement était positif et avait accéléré le décaissement de certaines tranches de l'aide budgétaire dans un contexte de crise économique et financière. Cet indice de corruption relativement positif a été possible grâce à la mise en place des institutions de contrôle des finances publiques auxquelles l'UE a apporté son soutien. En effet, la loi organique16 n°014/2000/AN du 16 mai 2000 institua la mise en place de la Cour des comptes. Cette Cour a été effective en 2002. Dans la même optique, en 2003, la Haute autorité de coordination de la

[15] https://atlasocio.com/classements/economie/corruption/classement-etats-par-indice-de-corruption-monde.php consulté le 14/05/2022
[16] Loi organique n°014/2000/AN du 16 mai 2000 portant la mise en place de la Cour des comptes au Burkina Faso.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

lutte contre la corruption (HACLCC) fut créée. Toutes ces structures de contrôle ont reçu des soutiens directs de l'UE.

Aussi, le gouvernement a créé en 2007, l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE)[17], devenue en 2015 l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC). Cette structure a hérité des attributions de plusieurs structures de contrôle, notamment l'Inspection Générale d'Etat, la HACLCC et la Coordination Nationale de Lutte contre la Fraude.

À ces institutions publiques, s'ajoutent des organisations de la société civile, comme le Réseau National de Lutte Anti-corruption (REN-LAC), soutenu par certains PTF, parmi lesquels les Etats-membres de l'UE. Ainsi, avec ces structures de contrôle, la qualité de la gestion des finances publiques s'était améliorée. Cette qualité de la gestion des finances publiques a été jugée en 2020 supérieure à celle des autres pays de la sous-région (Rapport sur la coopération au développement, 2020, p. 51).

Conclusion

En analysant l'évolution de l'aide budgétaire de l'Union Européenne (UE) au Burkina Faso de 2000 à 2020, il est évident que cette coopération contribue au développement social et économique du pays. Au niveau du soutien à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, on note une constante évolution. De 2 286 227 tonnes en 2000, la production céréalière est passée à 4 560 574 tonnes en 2010. En 2020, elle était de 5 179 104 tonnes. Ainsi, sur la période de notre étude, la production a augmenté de plus de 50%. Au niveau des infrastructures, plus de 1023 km de voies ont été bitumés avec la construction de cinq (5) stations de pesage à l'essieu. Sur la période 2002-2020, le nombre de tribunaux de grande instance a connu une évolution significative grâce aux appuis de l'UE sur l'ensemble du territoire national, passant de onze (11) à vingt-cinq (25), soit une augmentation de 56% au cours de notre période d'étude. Les trois Fonds Européens de Développement (FED) successifs, à savoir le 9e FED, le 10e FED et le 11e FED ont apporté environ 968 milliards de F CFA, avec des montants croissants au fil des années, reflétant l'engagement continu de l'UE envers le Burkina Faso. Le 9e FED (2001-2007) a initié un soutien significatif avec une enveloppe de 319,65 millions d'euros (210 milliards de F FCFA), concentrée principalement sur la réduction de la pauvreté, les infrastructures de

[17] Loi n°032-2007/AN du 29 novembre 2007 portant création, attributions, composition et fonctionnement d'une Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE) en lieu et place de la Haute autorité de coordination de lutte contre la corruption.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

transport et la sécurité alimentaire. Ce soutien a jeté les bases pour des réformes économiques et sociales cruciales. Le 10e FED (2008-2013), malgré la crise économique mondiale de 2008, a augmenté l'appui à 529 millions d'euros (348 milliards de F CFA), en élargissant les domaines de coopération pour inclure la gouvernance et la justice, tout en continuant à soutenir les infrastructures et la lutte contre la pauvreté. Enfin, le 11e FED (2014-2020) a fait face à des défis sociopolitiques et sécuritaires au Burkina Faso, allouant 623 millions d'euros (410 milliards de F CFA) pour renforcer la gouvernance, la sécurité alimentaire, la santé et la société civile. L'analyse de ces trois périodes montre que l'UE a non seulement répondu aux besoins immédiats du Burkina Faso, mais a également adapté son soutien aux défis changeants du pays. La coopération a permis de financer des réformes structurelles, de renforcer les institutions et d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables. Cependant, il est important de continuer à évaluer l'impact de ces aides pour assurer une utilisation efficace des ressources et une amélioration durable du développement socio-économique du Burkina Faso. La continuité et l'adaptabilité de l'appui budgétaire de l'UE resteront essentielles pour accompagner le pays dans ses futurs défis et opportunités de développement.

Sources et bibliographie

Sources orales

N°	Nom et Prénom(s)	Age	Sexe	Statuts et/ou fonctions	Date et lieu de l'entretien	Thèmes abordés
1	Congo R. Fabrice	35	M	Comptable Save the Children	01/05/2021 à Bobo-Dioulasso	Impact de la mise en œuvre des projets
2	Ouédraogo Abdoulaye	44	M	Chargé de programme secteur privé et commerce à la Délégation de l'UE au Burkina	05/07/2022 à Ouagadougou	Aide budgétaire, volume en chiffres
3	Sanfo Bernard	52	M	Fonctionnaire et ancien personnel du programme PASSAGE	05/08/2022 à Banfora	Projets et programmes de santé
4	Sankara Rasmané	50	M	Chauffeur à la Société de Compagnie STAF	21/07/2021 à Bobo-Dioulasso	Etat des routes financées par l'UE

Archives

Grenoble, Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG), La Convention de Lomé : principaux objectifs et exemples d'actions, 1975-1995 : 20e anniversaire de la coopération Union européenne- Etats ACP, Lemesle Raymond-Marin, FGA-10573, 1996.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Ouagadougou, (Archives Nationales du Burkina Faso (ANBF), La participation du Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso aux négociations de l'accord de Cotonou, 1v322, 2000.

Grenoble, BMG, Les traités de Rome, Maastricht, Amsterdam, et Nice : textes comparés : le traité sur l'Union Européenne et le traité instituant la Communauté modifié par le traité de Nice, Grenoble, FGB-13532, 2002.

Sources imprimées

Accord de Cotonou signé entre l'UE et les pays ACP, Cotonou le 23 Juin 2000, 183 p.

Article 1 alinéa 1 du chapitre 1 de Accord de Georgetown relatif à l'organisation du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) du 6 juin 1975, Nations Unies, Recueil de traités, n°20345, p. 12

Article 182 (ex. art. 131) du Traité de Rome, disponible sur http://www.affaires-publiques.org/textof/TCE/182.htm consulté le 12/02/ 2021

Evaluation de l'appui budgétaire au Burkina Faso (2009-2014), Rapport final, Volume 2, mai 2016, 106 p.

Loi n°032-2007/AN du 29 novembre 2007 portant création, attributions, composition et fonctionnement d'une Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE) en lieu et place de la Haute autorité de coordination de lutte contre la corruption.

Loi organique n°014/2000/AN du 16 mai 2000 portant la mise en place de la Cour des comptes au Burkina Faso.

Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises du Burkina Faso, 2021, Annuaire Statistique de l'industrie, du commerce et de l'artisanat 2020, Ouagadougou, 128 p.

Rapport annuel conjoint UE-Burkina Faso de 2002, 2003, La mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre des conventions UE-ACP au Burkina Faso, Ouagadougou, 82 p.

Rapport annuel conjoint UE-Burkina Faso de 2003, 2004, La mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre des conventions UE-ACP au Burkina Faso, Ouagadougou, 112 p.

Rapport annuel conjoint UE-Burkina Faso de 2004, 2005, La mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE au Burkina Faso, Ouagadougou, 249 p.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Rapport annuel conjoint UE-Burkina Faso de 2005, 2006, La mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre des conventions UE-ACP au Burkina Faso, Ouagadougou 114 p.

Rapport annuel conjoint UE-Burkina Faso de 2006, 2007, Coopération Burkina Faso- Union Européenne, Ouagadougou, 102 p.

Rapport annuel conjoint UE-Burkina Faso de 2007, 2008, La mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE au Burkina Faso, Ouagadougou 106 p.

Rapport annuel conjoint UE-Burkina Faso de 2016,2017, La mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE au Burkina Faso, Ouagadougou, 118 p.

Rapport conjoint UE-Burkina Faso, 2014, Programme Indicatif National (PIN) 2008-2013, Ouagadougou, 97 p.

Rapport du 11e PIN 2014-2020 UE-Burkina, 2022, Ouagadougou, 120 p.

Rapport sur la coopération au développement, 2020, Ministère de l'Economie et des Finances, Ouagadougou, 224 p.

Bibliographie

DEVILLE Philippe Lavigne, 1991, « Et si l'Afrique refusait le développement ? », Bulletin de *l'APAD*, n°2, l'Harmattan disponible sur https://journals.openedition.org/apad/416 consulté le 21/12/2020

DIANDA Inoussa et OUEDRAOGO Boukaré, 2024, « La mise en œuvre de la coopération UE-Burkina Faso dans le domaine des transports au Burkina Faso », *Revue HARIS*, n°13, p.18-28.

NDOYE Cheickh Mbacke, 2012, *La coopération entre l'Union Européenne et les Etas ACP : l'exemple du Sénégal*, thèse de doctorat de droit public nouveau régime, Université des Reims Champagne-Ardenne, 720 p.

OCDE, 2007, *Le soutien budgétaire dans Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité*, Paris, Éditions OCDE, p.140.

THERIEN Jean-Philippe, 2001, « Un demi-siècle d'aide au développement », *Lien social et Politiques*, n° 45, p.89-103

VERON Jean Bernard, 2005, *L'aide au développement : Evolutions récentes et grands débats*, Paris, Editions Citéscom, 64 p. disponible sur

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/aideaudeveloppement-JBV-vf.pdf consulté le 12/06/2022

World Bank, 1998, *Assessing Aid: What Works, What Doesn't and Why*, New York, University Press, 305 p.

ZAMORA Stephen, 1997, « Economic relations and development », *The United Nations and International Law*, Cambridge, University Press, 326 p.

ZERBO Yacouba, 2003, « la problématique de l'unité africaine (1958-1963) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°212, pp. 71-87

Webographie

https://atlasocio.com/classements/economie/corruption/classement-etats-par-indice-de-corruption-monde.php consulté le 14/05/2022